

2019-UNAT-968, Fortis

Décisions du TANU ou du TCNU

En ce qui concerne la déduction de 7 000 euros versée à l'ex-femme de l'appelant de ses émoluments finaux, Unat était d'accord avec la conclusion de l'UNT selon laquelle la demande de l'appelant n'était pas à recevoir *ratione materiae*, bien que pour des raisons différentes de celles données par UNT. Unat a jugé que l'appelant avait déposé sa demande d'évaluation de la direction en dehors du délai et que, par conséquent, sa demande n'était pas à recevoir *Ratione Materiae*. Unat a soutenu qu'il ressortait clairement des faits que l'appelant connaissait et avait expressément admis que ce paiement à son ex-femme serait déduit de ses émoluments finaux. En ce qui concerne la déduction des prestations de dépendance de 2015 des émoluments finaux de l'appelant, Unat a jugé que la demande de l'appelant n'était pas à recevoir *Ratione Materiae* pour ne pas demander une évaluation de la direction dans le délai. En ce qui concerne la récupération de CHF11 996. 49, Unat a jugé que l'organisation avait légalement récupéré ce trop-payé qui résulte clairement d'une erreur administrative. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté le montant qui lui a été versé contre ses émoluments finaux, dans le cadre du paiement des prestations de dépendance à son ex-femme et à son fille, et à la demande de l'administration de récupérer le trop-payé présumé. Undt a rejeté la demande, en partie sur la créance et en partie sur le fond.

Principe(s) Juridique(s)

L'administration a le droit et le devoir de corriger ses propres erreurs.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Fortis

Entité

ONUG

Numéros d'Affaires

2019-1268

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Jan 2021

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Indemnisation pour personnes à charge

Obligations juridiques privées

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2009/1

TCNU Statut

- Article 8

Jugements Connexes

UNDT/2019/053